

https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=287



FMD : Forfait Mobilité Durable

- Vos droits - Autres -



Date de mise en ligne : lundi 16 décembre 2024

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

FMD : Forfait de Mobilité Durable

La campagne de dépôt des demandes de FMD au titre des déplacements effectués en 2025 est ouverte du 1er décembre jusqu'au 31 décembre 2025 minuit, délai de rigueur. Aucune demande réalisée après cette date ne pourra être acceptée.

Les demandes doivent être effectuées via le portail **Colibris** accessible à partir :

- [-] de l'application **e-colibris** sur smartphone (formulaires de demandes / RH / Forfait Mobilités Durables) ;
- [-] du **PIA** (Services pratiques > Colibris) ;
- [-] directement via le [lien](#)

Pour de plus amples informations, la note académique déposée sur le [PIA](#) détaille les conditions d'éligibilité et les modalités de dépôt des demandes. Elle est accompagnée d'un pas-à-pas d'assistance à la saisie du formulaire et de la liste des modes de transports éligibles.

Le saviez vous ?

Trois montants sont possibles pour le FMD :

- [-] Entre **30 et 59** jours annuels d'utilisation d'un des moyens de transport précité : 100Euros
- [-] Entre **60 et 99** jours annuels d'utilisation d'un des moyens de transport précité : 200Euros
- [-] A partir de **100 jours** annuels d'utilisation d'un des moyens de transport précité : 300Euros

Vous pouvez retrouver ici divers documents :

- [-] la [liste des modes de transports](#).
- [-] le [tuto pas à pas](#).
- [-] la [note académique sur le FMD](#) pour 2025.